

Coupure dans les heures consacrées à l'enseignement d'une compétence en formation professionnelle

En contexte de Covid-19

Situation de codéveloppement rencontrée dans le cadre d'un stage de Phase II du baccalauréat en enseignement professionnel de l'Université de Sherbrooke

1 ÉTAPE

Exposé de la situation

Brève description de la situation.

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, les cours d'une formation professionnelle reprennent après une suspension de mars 2020 à mai 2020. La direction demande à l'enseignant de diviser le groupe en deux afin de réduire les contacts et de respecter les restrictions de distanciation physique. La date de fin des cours ne change pas. Malgré le nombre d'heures de cours en moins, les élèves terminent au mois de juin. Le nombre d'heures accordé à la compétence passe de 75 heures à 45 heures. Sachant que la situation est extraordinaire, l'enseignant accepte. Il juge que l'ensemble des élèves est en voie de réussite à la fin de la compétence.

L'année scolaire suivante, la direction demande de diminuer encore les heures consacrées à l'enseignement de cette même compétence. Étant donné le contexte de pandémie et les retards entraînés par la fermeture des écoles, il n'y a, semble-t-il, pas d'autre choix afin de diplômer les élèves avant l'été.

L'enseignant propose de terminer plus tard dans la saison estivale, mais ce sera refusé dû au manque de personnel enseignant. L'enseignant avait déjà commencé l'enseignement de cette compétence en mode virtuel avec le groupe, il décide donc d'accepter la réduction des heures. Toutefois, en présence, cela deviendra un problème. Les mesures sanitaires de cette année obligent la distanciation dans les ateliers. L'enseignant sépare le groupe en 3 sous-groupes pour faire les cours. En divisant la classe, les élèves bénéficient de 12 heures au total avec l'enseignant en atelier pour chacun des sous-groupes. En résumé, les élèves ont perdu un tiers des heures pour l'enseignement de cette compétence.

2 ÉTAPE

Collecte d'informations

Sommaire des informations et précisions en lien avec le cas.

- La direction adjointe de l'école a pris la décision de diminuer les heures de cette compétence.
- Habituellement, la direction doit réaliser un protocole pour présenter au Ministère les raisons de la diminution des heures d'enseignement d'une compétence dans un cours de formation professionnelle.
- Le groupe est finissant dans le programme.
- Le nombre d'heures coupé n'est pas réinvesti ailleurs.
- Le conseiller pédagogique n'a pas rencontré l'enseignant.
- Dans ce programme, l'enseignement en ligne fonctionne très bien. Le taux d'absentéisme est à 0.
- Les équipements nécessaires à l'enseignement ne peuvent être déplacés.

3 ÉTAPE

Synthèse et attentes

Précisions des attentes énoncées par le participant.

L'enseignant pose ces deux questions aux consultants :

- Est-ce que je peux faire quelque chose contre la demande de ma direction que je trouve abusive ?
- Pourrais-je demander de finir la formation de ce groupe en début d'année prochaine ?

4 ÉTAPE

Analyse de la situation

Résumé des différents points de vue/avis/suggestions partagés par les participants.

- Solliciter les enseignants du programme, car il n'y a pas eu de consultation avant la diminution du nombre d'heures.
- Il est conseillé de divulguer la situation.
- Regarder les normes et modalités dues à la diminution d'heures d'un programme.
- Vérifier s'il y a eu des vices dans le protocole effectué par la direction adjointe.
- Consulter le représentant syndical afin de faire valoir les droits de l'enseignant.
- Revoir et réinvestir les contenus dans chacune des compétences du cours.
- Consulter le conseiller pédagogique afin qu'il revoie les critères d'évaluation et les modalités.
- Si besoin, inviter les élèves à se plaindre de la situation au protecteur de l'élève.
- Revoir les possibilités en lien avec les mesures sanitaires (afin de ne pas diviser le groupe en 3).

5 ÉTAPE

Solutions et pistes d'action retenues

Résumé des pistes d'action retenues par le participant.

Dans un contexte de pandémie, la situation est appelée à changer de nouveau. Les faits retenus et discutés sont variés :

- Dénoncer la situation avec l'équipe enseignante de façon plus concluante.
- Faire des vérifications auprès du ministère de l'Éducation afin de revoir les demandes.
- Consulter le conseiller pédagogique.
- Revoir les heures dans les autres compétences afin de se répartir les heures restantes.
- À l'aide du conseiller pédagogique, revoir en urgence les évaluations.

6 ÉTAPE

Apprentissages

Synthèse des apprentissages.

Cette partie n'a pas été réalisée durant la rencontre.

Références

- Fédération des syndicats de l'enseignement (2017). *L'évaluation des apprentissages : formation professionnelle*. CSQ. <https://sern.qc.ca/wp-content/uploads/sites/52/2021/06/Fiche-3-Levaluation-des-apprentissages.pdf>
- Gouvernement du Québec (2022). *Consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie (COVID-19)*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/consignes-scolaire.pdf?1649795231>
- Tardif, M., Cividini, M., Mukamurera, J., & Borges, C. (2021). *Enseigner en contexte de pandémie: Résultats d'une enquête menée auprès des enseignantes et en enseignants du primaire, du secondaire et de la formation générale aux adultes du Québec*. Québec. CRIFPE. https://conseil-cpiq.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport_CRIFPE_enseigner_en_contexte_de_pande%CC%81mie.pdf